

**Niveau, tendance et facteurs d'instabilité des unions au Burkina Faso.
Une analyse à partir de biographies individuelles et communautaires**

Bilampoa Gnoumou Thiombiano *, Thomas LeGrand *, Bruno D. Schoumaker **

* Université de Montréal

** Université Catholique de Louvain

RÉSUMÉ

Très peu d'études ont été réalisées sur les ruptures d'union en Afrique subsaharienne. Nous utilisons les données d'enquêtes biographiques individuelle et communautaire pour observer le niveau et les facteurs de divorce au Burkina Faso. L'analyse révèle que le divorce y est moins fréquent que dans certains pays d'Afrique subsaharienne, mais le niveau augmente au sein des jeunes générations. Au niveau national, environ une femme sur dix rompt sa première union par divorce au cours des 30 ans qui suivent le mariage. L'analyse par la régression semi-paramétrique à risque proportionnel de Cox montre que les variables liées au cycle de vie familial et matrimonial (infécondité, polygamie), au statut socioéconomique (instruction, statut d'activité) de la femme et à la modernisation (urbanisation, développement du lieu de résidence) ont des effets négatifs sur la stabilité des unions. Les facteurs culturels (ethnie, religion, socialisation) introduisent aussi des différences de risque de divorce.

INTRODUCTION

Alors que plusieurs travaux ont examiné les facteurs de divorce, dans les pays occidentaux, pour l'instant, très peu d'études ont porté sur le sujet dans les pays d'Afrique subsaharienne. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation. L'une des raisons est le manque de données appropriées. Ce sont les Enquêtes Mondiales sur la Fécondité (1972-1984) qui ont fourni les premières données détaillées sur la nuptialité en Afrique¹. Les recensements se limitent souvent à collecter l'information sur l'état matrimonial des individus. Les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) collectent des données sur les dernières unions. Ces données du moment ne permettent pas de reconstituer l'histoire matrimoniale des individus et de suivre le devenir des unions. Pour examiner la dynamique des unions, une approche longitudinale est nécessaire. Mais cette approche longitudinale de devenir des unions a été rarement adoptée en Afrique subsaharienne, notamment en Afrique de l'Ouest, à l'exception de travaux concentrés en milieu urbain (Antoine et Bocquier, 1999 ; Antoine et Dial, 2003 ; Marcoux, 1997, Mouvagha-Sow, 2003) et sur des populations particulières (Hertrich, 1996).

Au Burkina Faso, selon les données de recensements, la proportion de femmes veuves et divorcées est passée de 8,3 % en 1975 à 12 % en 1985 et 10 % en 1996. Ces données suggèrent qu'il y a eu peu de changement dans l'instabilité des unions. Pourtant, le célibat étant mal perçu comme dans plusieurs sociétés africaines, en cas de rupture d'union, le remariage intervient souvent rapidement. Les données transversales ne rendent donc pas compte du niveau du phénomène. Néanmoins, selon certains travaux (Lesthaeghe et al., 1989), les ruptures d'union par séparation ou divorce sont fréquents en Afrique de l'Ouest (45 % à 53 % selon les pays), et le niveau augmente depuis quelques années (Hertrich et Locoh, 1999 ; Locoh et Mouvagha-Sow, 2005). Cette instabilité matrimoniale est souvent considérée comme un désir d'émancipation, (Thiriat, 1998), voire une source de promotion pour les femmes (Dial, 2001). Cependant, plusieurs facteurs contribuent certainement à cette hausse.

L'objectif global de notre étude est de contribuer à une meilleure connaissance des ruptures d'union par divorce ou séparation au Burkina Faso. Cet article a pour objectifs de mesurer le

¹ Mais le Burkina Faso n'a pas été concerné par ces enquêtes.

niveau et l'évolution du divorce au Burkina Faso et d'examiner comment certaines caractéristiques individuelles et contextuelles influent sur le risque de divorce au niveau national et selon le milieu de résidence (urbain, rural). Une attention particulière est accordée aux effets des enfants et de la polygamie sur ce risque. Nous testons les hypothèses suivantes : (1) Le risque de divorce décroît avec le nombre d'enfants en vie de la femme ; (2) L'arrivée d'une coépouse dans le ménage est associé à un plus grand risque de divorce ; (3) Les femmes urbaines ont plus de risque de rompre leur union que celles du milieu rural. En combinant des données rétrospectives individuelle et communautaire, nous testons aussi l'hypothèse selon laquelle, (4) la modernisation et le développement des régions accroissent l'instabilité des unions.

Au Burkina Faso, selon le code des personnes et de la famille, le divorce peut résulter du consentement mutuel des époux constaté par un tribunal civil ou d'une décision judiciaire prononçant la dissolution du mariage à la demande de l'un des conjoints (Article 353). Mais fréquemment, la rupture se produit par une séparation de fait avec le départ définitif² de la femme du foyer conjugal, peu de couples ont recours à la justice de droit moderne pour régler leur séparation. Il est donc parfois difficile de distinguer les séparées³ et les divorcées. Ceci étant, dans cette étude, le terme divorce désigne toute rupture d'union autre que le veuvage déclarée par les individus, il signifie ainsi à la fois le divorce et la séparation de couple. Dans la section suivante nous présentons une revue de littérature sur le divorce. Les données, la méthode d'analyse et les résultats empiriques sont ensuite exposés, avant de terminer par une discussion et une conclusion.

ENSEIGNEMENT DE LA LITTÉRATURE

Peu d'hypothèses explicatives ont été formulées sur le divorce (White, 1990). Une des hypothèses fondée sur les avantages et les inconvénients du mariage attribue l'augmentation de l'instabilité des unions dans les pays occidentaux au cours des dernières décennies à la hausse du travail des femmes (Becker, 1974, 1981 ; Becker et al., 1977). Mais cette hypothèse contestée (Oppenheimer, 1994, 1997a, 1997b) a été peu confirmée (Mongeau et al.), même si quelques travaux sur la relation travail-famille des femmes l'ont testé (Spitze, 1988 ; Ruggles, 1997a, 1997b ; Baffour et

² Le divorce peut être un long processus. La rupture totale de l'union est parfois précédée d'un ou plusieurs allez-retours de la femme du foyer conjugal.

³ Dans certains cas, une femme qui ne s'est pas remariée après la séparation, se déclare toujours séparée et non divorcée même après une longue période (parfois des dizaines d'années).

Broughton, 2006). Pour d'autres auteurs, la stabilité des unions dépend à la fois des avantages du mariage, des obstacles et des alternatives possibles au divorce (Levinger, 1965 ; Udry, 1981). L'approche culturelle par contre explique la hausse de l'instabilité des unions par le fait que le mariage ne se fait plus selon les normes sociales, mais par intérêt individuel (Thornton, 1989). Toutefois, plusieurs facteurs contribuent certainement à l'instabilité des unions, particulièrement dans le contexte africain où les systèmes matrimoniaux s'intègrent dans l'organisation globale des sociétés.

La majeure partie des travaux empiriques utilisent des données individuelles et le risque de divorce est examiné selon diverses caractéristiques individuelles (et parfois du couple). Le jeune âge au premier mariage est un facteur important de risque de divorce en Afrique et ailleurs (Olusanya, 1970 ; Booth et Edwards, 1985 ; White, 1990 ; Bumpass et al., 1991 ; Thiriat, 1998 ; Clarke et Berrington, 1999 ; Tilson et Larsen, 2000 ; Antoine et Dial, 2003). Plusieurs hypothèses sont développées pour expliquer cet effet : l'insuffisance du temps mis dans la recherche du conjoint approprié (Becker et al., 1977 ; Thornton et Rodgers, 1987), l'immaturation des conjoints très jeunes (Amato et Previti, 2003). Certains travaux affirment que les couples qui se marient à des jeunes âges présentent de faibles performances dans leurs rôles matrimoniaux par rapport aux autres (Booth et Edwards, 1985). En Afrique, Locoh (1995) considère le mariage précoce, généralement arrangé par les familles, comme une sorte de "rite de passage" pour la jeune fille, un moyen d'acquiescer sa majorité sociale. Ce mariage peut être perçu comme une contrainte par les conjoints et le divorce peut advenir. Après la séparation, la femme peut, dans la plupart des cas, épouser un homme de son choix.

L'infécondité (ou la sous-fécondité) est également un facteur important de ruptures d'union en Afrique (Takyi, 2001). Les sociétés africaines sont très attachées à l'enfant, la procréation est la vocation première d'une union, l'infécondité du couple augmente en conséquence le risque de divorce. Par exemple au Togo, en milieu rural, les unions infécondes ont deux fois plus de risque d'être rompues que les unions fécondes (Thiriat, 1998). Les recherches dans plusieurs pays occidentaux ont aussi souligné le risque élevé de divorce des couples sans enfants (Anderson, 1997 ; Bumpass et al., 1991 ; South, 1995 ; Clarke et Berrington, 1999).

En Afrique, on souligne souvent que la polygamie⁴ et la mobilité matrimoniale des femmes sont des pratiques qui sont associées et se renforcent mutuellement. En permettant aux femmes de retrouver rapidement un nouveau conjoint, la polygamie inciterait le divorce, et réciproquement, les femmes divorcées entretiendraient le marché de la polygamie (Locoh, 1984 ; Pison, 1988). De façon générale les femmes en union monogame divorcent moins que celles en union polygame (Olusanya, 1970 ; Gage-Brandon, 1992 ; Antoine et Dial, 2003). Cependant, l'arrivée d'une nouvelle épouse a-t-elle le même effet sur une première épouse que sur une épouse de rang supérieur?

Par ailleurs, contrairement à certains pays occidentaux où le faible niveau d'éducation des femmes est associé à un plus grand risque de divorce (Bumpass et al., 1991 ; South, 1995 ; Hoem, 1997), dans les pays d'Afrique subsaharienne, les travaux montrent une plus grande fragilité des unions des femmes instruites surtout dans les milieux urbains. A Lomé et à Dakar, par exemple, les femmes instruites ont plus de risque de divorcer que leurs consœurs non scolarisées (Antoine et Dial, 2003 ; Bocquier et Nanitelamio, 1991). La précarité économique des ménages, notamment le chômage du mari, est également un facteur de risque de dislocation du couple. Socialement, dans le contexte africain, il revient généralement au mari d'assumer les charges du ménage, à défaut, l'union peut être fragilisée. Par contre, l'autonomie financière des femmes augmente le risque de divorce (Dial, 2001 ; Baffour et Broughton, 2006).

Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, les données du moment parfois utilisées sont inappropriées à l'étude du divorce. L'analyse transversale ne rend pas compte de la dynamique matrimoniale. Étant donné que le risque de divorce dépend du temps d'exposition au risque, il est nécessaire de tenir compte de la durée de l'union dans les analyses, c'est ce que permet l'analyse des biographies. Cette méthode permet d'inclure des variables explicatives qui évoluent dans le temps, et de mieux tenir compte des changements de situation intervenus dans la vie de l'individu, afin d'identifier les facteurs de divorce. Son utilisation nécessite des données adaptées provenant idéalement d'enquêtes prospectives ou à défaut rétrospectives, comme c'est le cas dans notre étude.

⁴ La polygamie désigne la forme de mariage où un homme a épousé plusieurs femmes en même temps.

DONNÉES ET MÉTHODE

Données

Nous utilisons les données de l'Enquête Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso (EMIUB, 2000), réalisées dans le cadre du Programme Population et Développement au Sahel (PPDS). Bien que le principal objectif fût la migration et l'insertion urbaine, des données ont été collectées sur l'histoire matrimoniale, les activités économiques des individus et l'histoire génésique des femmes. L'échantillon des répondants a été choisi de manière aléatoire à partir de l'enquête ménage (Poirier et al., 2001). Pour chaque individu âgé de 15 à 64 ans, la section sur l'histoire matrimoniale a recueilli les informations suivantes par union : date de cohabitation, âge au début de la cohabitation ainsi que l'ethnie et l'activité du conjoint. Pour les unions rompues, la date de fin de l'union et le motif de la rupture (séparation, divorce, veuvage) ont également été enregistrés. Environ 8 647 biographies individuelles ont été reconstituées dont 4 685 biographies de femmes.

Ces données ont l'avantage de permettre la combinaison des histoires matrimoniale, génésique, résidentielle et professionnelle des individus. Cependant, comme toute enquête rétrospective, il y a un effet de sélection de l'échantillon car seules les femmes ayant survécu au décès et aux migrations externes sont enquêtées. Les enquêtes rétrospectives peuvent aussi produire des omissions volontaires et involontaires. Les informations recueillies faisant appel à la mémoire des enquêtées, certaines unions lointaines de très courte durée pourraient être omises.

Les données individuelles sont complétées par celles de l'enquête biographique communautaire (2002) qui a collecté des informations rétrospectives sur les caractéristiques du contexte local susceptibles d'influencer les comportements démographiques des populations. Environ 600 biographies de localités de résidence⁵ ont été reconstituées à l'aide d'un questionnaire communautaire administré simultanément à plusieurs informateurs, regroupant dans la plupart des cas le chef du village et/ou le délégué du village (représentant administratif) ainsi que d'autres représentants (jeunes, femmes, groupe ethnique). Pour chaque localité, des informations ont été collectées de façon rétrospective jusqu'en 1960 sur l'histoire administrative, les infrastructures

⁵ Localité dans lesquelles au moins deux épisodes de résidence ont été enregistrés lors de l'enquête biographique individuelle.

scolaires et sanitaires, l'équipement collectif et les activités agricoles (Schoumaker, Dabiré et Gnoumou-Thiombiano, 2006). Ces données fournissent ainsi les caractéristiques du contexte dans lequel vivent les individus à chaque période. Pour permettre de coupler les données communautaires avec les données individuelles, des imputations (par une méthode d'imputation aléatoire *hot-deck*)⁶ ont été faites pour tous les villages dans lesquels ont vécu des individus, mais qui n'ont pas été compris dans l'enquête communautaire.

Cette étude concerne le divorce de la première union chez les femmes. L'échantillon d'analyse regroupe 3871 femmes âgées de 15 à 64 ans ayant été en union. Dans l'enquête, le terme union s'applique à l'ensemble des femmes qui se sont déclarées mariées ou vivant maritalement avec quelqu'un à un moment donné de leur vie. L'âge moyen au premier mariage des femmes est de 18 ans, avec des différences selon la religion (musulmanes, 17,8 ans ; animistes, 18,1 ans et chrétiennes, 18,03 ans) et l'ethnie (Peul, 16,5 ans ; Gourmantché, 17 ans et Mossi, 18,4 ans).

Variables

La variable dépendante de notre analyse est le risque instantané de connaître la rupture de sa première union par divorce depuis la date d'union. Le temps d'analyse est la durée de l'union. Il est calculé par différence entre la date de fin de la première union ou la date de l'enquête (pour les femmes qui sont toujours dans leur première union, observations tronquées) et la date de début de l'union (début de la cohabitation).

Les principales variables explicatives sont des variables de fécondité (nombre d'enfants survivants, composition par sexe), de nuptialité (arrivée d'une coépouse au cours de l'union) et de contexte (niveau de développement des localités de résidence). Le nombre d'enfants survivants⁷ par femme varie de zéro à cinq enfants et plus. Mais, au-delà du nombre, est ce que le sexe des enfants a un effet sur le risque de divorce? Plus spécifiquement, est ce que le fait de ne pas avoir de garçon, augmente le risque de séparation du couple? Pour cela, nous avons distingué trois catégories de femmes : celles qui ont uniquement des garçons, celles qui ont uniquement des filles

⁶ Pour plus d'informations sur la méthode d'imputation, voir Beauchemin et Schoumaker (2005).

⁷ Pour tenir compte de la mortalité des enfants, nous retenons uniquement les enfants en vie de chaque femme.

et celles qui ont des enfants des deux sexes. Nous observons également l'effet de l'arrivée d'une coépouse sur le risque de divorce, en comparant les premières épouses aux autres (épouse de rang 2 et plus). Afin d'observer l'effet du contexte local sur la stabilité des unions, nous avons construit un indicateur de niveau de développement en utilisant les variables communautaires suivantes⁸ : école primaire, secondaire, service de santé, téléphone, électricité, adduction d'eau potable, marché, route, charrue, tracteur et activités de loisir. À l'aide de la méthode d'analyse factorielle, nous avons créé et retenu le premier facteur dont la valeur explicative du niveau de développement est d'environ 77,4 %. L'indicateur ainsi obtenu compte trois modalités : peu développé, assez développé et bien développé. En tenant compte du fait qu'au Burkina Faso le niveau de développement des localités est fortement lié au type de résidence (les localités urbaines sont généralement mieux équipées que les villages), nous avons ensuite croisé cet indicateur avec le type de résidence pour constituer quatre catégories : rural peu développé, rural assez développé, villes moyennes assez développées et grandes villes bien développées. Nous supposons que les femmes des localités assez développées et qui entrent en contact avec d'autres modes de vie seraient plus exposées au risque de divorce que les autres.

L'analyse inclue également d'autres variables explicatives : la cohorte de naissance, le niveau d'instruction (plus haut niveau atteint), l'âge au premier mariage, le milieu de résidence, le milieu de socialisation (lieu de résidence à l'âge de 6 ans), la religion, l'ethnie⁹ et le statut d'activité de la femme, l'activité du conjoint et l'ethnie du couple (même ethnie ou ethnies différentes).

Les variables indépendantes nombre d'enfants survivants, composition par sexe des enfants, arrivée d'une coépouse au cours de l'union, milieu de résidence, milieu de socialisation et l'indicateur de niveau de développement changent au cours du temps, c'est-à-dire que leur valeur peut changer tout au long de l'observation. Les autres variables ont des valeurs constantes. Bien que le niveau d'instruction puisse évoluer avec le temps, nous l'avons considéré invariable compte tenu de la faible proportion de femmes scolarisées au Burkina Faso, et du fait qu'au

⁸ Le choix des variables s'inspire du rapport de la commission mondial sur l'environnement et le développement de l'ONU, appelé "Rapport Brundland", paru en avril 1987 (source : <http://www.mediatorre.org>).

⁹ Il y a plus de 60 groupes ethniques au Burkina Faso pour des raisons d'effectifs, nous avons retenu les six premiers, les autres sont regroupés dans la modalité autre. Les Mossi constituent près de la moitié de la population.

moment du mariage, dans la plupart des cas, la femme a achevé (ou interrompu définitivement) sa scolarité.

Sur les 3 871 femmes de l'échantillon d'analyse, 396 ont rompu leur première union par divorce, 1 146 ont expérimenté l'arrivée d'une coépouse au cours de cette union et 371 n'ont pas eu d'enfants survivants au moment de leur sortie d'observation. Le tableau 1 présente quelques caractéristiques de la population étudiée et indique les différentes catégories des variables explicatives. Pour des raisons pratiques, nous avons rassemblé les femmes en trois cohortes de naissance : la plus ancienne composée de femmes nées entre 1936 et 1954 représente environ 20 % de l'échantillon ; la cohorte intermédiaire (1955-1969) et la jeune cohorte (1970-1985) représentent respectivement 35 % et 45 % de l'échantillon. Le milieu de résidence (dont la valeur varie avec les changements de résidences) est classé en quatre catégories : rural (localités de moins de 10 000 habitants), grandes villes (plus de 160 000 habitants)¹⁰, villes moyennes, et étranger. Cette classification tient compte du processus d'urbanisation au Burkina Faso (Beauchemin et al., 2002). Au moment de la sortie de la population à risque, environ 10 % des femmes vivaient dans une grande ville (Ouagadougou et Bobo Dioulasso). La majorité des enquêtées (89 %) a été socialisée en milieu rural, ce qui traduit le contexte du Burkina Faso où une forte proportion de la population urbaine provient de l'exode rurale. Les données confirment la faible scolarisation des femmes (88 % sont sans instruction) et la précocité du premier mariage. Plus de 90 % des femmes se sont mariées avant l'âge de 20 ans. La pratique de l'endogamie ethnique est répandue puisque 9 femmes sur 10 sont mariées à un homme du même groupe ethnique.

¹⁰ Seules les villes de Ouagadougou (capitale politique) et Bobo-Dioulasso (capitale économique) ont atteint ce seuil de population.

Tableau 1 : Répartition des femmes selon quelques caractéristiques sociodémographiques

Variables	Effectifs pondérés	Proportion (%)	Nb. années vécues
Nb. d'enfants survivants ^(v)			
0 enfant	370,5	9,6	11 835,7
1 enfant	745,3	19,3	12 851,6
2 enfants	577,3	14,9	10 069,7
3 enfants	555,7	14,4	9 011,4
4 enfants	442,3	11,4	7 759,0
5+ enfants	1 179,9	30,5	14 800,6
Sexe des enfants ^(v)			
Aucun	370,5	9,6	11 835,7
Uniquement garçons	698,7	18,1	12 220,0
Uniquement filles	645,0	16,7	10 318,9
Garçons et filles	2 156,8	55,7	31 953,4
Arrivée d'une coépouse ^(v)			
Oui	1 145,5	29,6	16 868,1
Non	2 725,5	70,4	49 459,9
Cohorte de naissance			
1936-1954	778,0	20,1	24 893,1
1955-1969	1 343,5	34,7	27 349,1
1970-1985	1 749,5	45,2	14 085,8
Milieu de résidence ^(v)			
Rural	3 035,7	78,4	53 041,9
Villes moyennes	414,7	10,7	4 539,9
Grandes villes	371,5	9,6	4 699,9
Étranger	49,1	1,3	4 046,3
Milieu de socialisation ^(v)			
Rural	3 437,2	88,8	60 508,1
Villes moyennes	169,8	4,4	2 744,2
Grandes villes	85,3	2,2	643,7
Étranger	178,7	4,6	2 431,9
Niveau d'instruction			
Aucune	3 410,3	88,1	61 411,7
Primaire	348,4	9,0	3 805,2
Secondaire ou plus	112,3	2,9	1 111,1
Ethnie			
Mossi	1 885,4	48,7	32 340,7
Gourmantché	282,1	7,3	4 445,0
Peul	287,2	7,4	5 027,3
Gourounsi	225,3	5,8	3 750,6
Bobo-Bwa	185,9	4,8	3 227,2
Lobi-Dagari	279,8	7,2	4 870,1
Autres ethnies	725,2	18,7	12 667,2
Religion			
Animiste	1 068,7	27,6	19 474,8
Musulman	2 061,5	53,3	34 245,1
Chrétien	732,2	18,9	12 442,4
Autres	8,6	0,2	165,7

Age au 1er mariage			
moins de 15 ans	569,8	14,7	10 000,2
15-17 ans	1993,8	51,5	35 108,8
18-20 ans	969,7	25,1	15 918,8
plus de 20 ans	337,7	8,7	5 300,1
Statut dans l'activité			
Indépendant / employeur	3 244,1	83,8	59 403,1
Salariée	265,2	6,9	3 481,1
Apprentie / aide familiale	323,4	8,4	2 525,1
Autre	38,3	1,0	918,7
Activité du conjoint			
Agriculture / Élevage / Pêche	3 249,34	83,94	57 661,4
Cadre public / privé	141,8	3,7	1 748,9
Autres professions	447,6	11,6	6 073,9
Inactifs	32,3	0,8	843,8
Ethnie du couple			
Même ethnie	3 595,0	92,9	61 977,5
Ethnies différentes	276,0	7,1	4 350,5
Indice de développement			
Rural peu développé	1 787,7	46,2	37598,3
Rural assez développé	1 686,8	43,6	23251,3
Ville moyen. assez développée	29,1	0,8	778,5
Grande ville bien développé	367,4	9,5	4699,9
Total	3 871	100	66 328

Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

(v) : Variables dont la valeur peut changer au cours du temps (répartition au moment de la sortie d'observation).

Méthode d'analyse

Nous utilisons la méthode d'analyse de survie. Cette méthode fournit un ensemble de techniques statistiques permettant d'étudier la survenue d'un évènement au cours du temps (Cleves et al., 2004; Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Allison, 1984). Elle est également adaptée pour étudier des évènements vécus par une partie de la population étudiée, comme c'est le cas du divorce. Plus précisément, nous utilisons la méthode de l'estimateur de Kaplan Meier et la régression semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox. Le divorce et le veuvage étant des évènements concurrents¹¹ pour chaque union d'un individu, le veuvage est considéré ici comme une troncature.

¹¹ Une femme qui connaît le veuvage suite au décès de son premier conjoint ne peut plus connaître le divorce de cette union, et inversement, une femme qui divorce n'est plus exposée au risque de veuvage.

La méthode de Kaplan-Meier est une approche descriptive, non-paramétrique, qui considère la population homogène. La distribution du risque est estimée pour l'ensemble de la population étudiée sans tenir compte des effets des caractéristiques individuelles. Les estimés de Kaplan-Meier servent à construire les graphiques correspondant à la fonction de survie de la population étudiée. Cette méthode ne permet donc pas de mesurer simultanément l'effet de plusieurs variables indépendantes. Nous avons alors recours au modèle de Cox qui est une méthode d'analyse explicative permettant de tenir compte de l'hétérogénéité des populations. L'avantage du modèle de Cox est de permettre la prise en compte du temps dans l'analyse du divorce et de tenir compte des variables changeant dans le temps.

RÉSULTATS

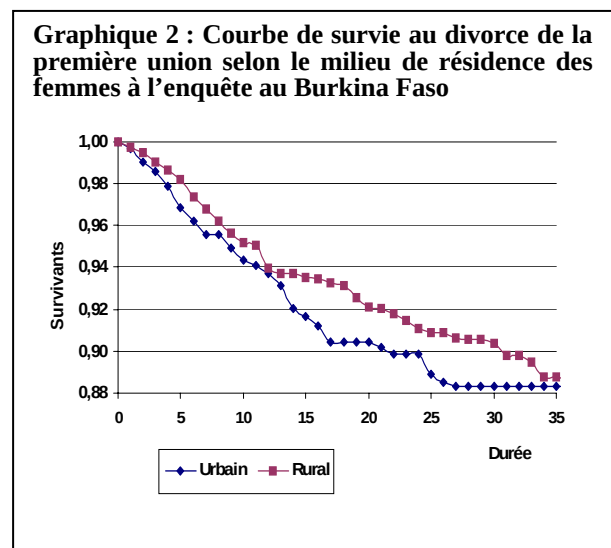
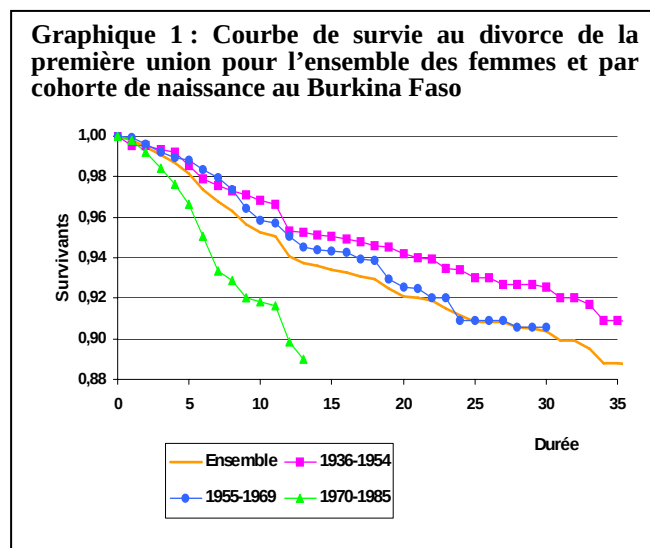
Résultats descriptifs

Notre premier objectif est de mesurer le niveau et l'évolution du divorce au sein de la population. Les graphiques 1 et 2 représentent les courbes de survie au divorce des femmes à partir des estimées de Kaplan-Meier. Ces courbes indiquent la proportion de femmes encore en union à chaque durée de leur première union. Les résultats montrent qu'au niveau national environ une femme sur 10 rompt sa première union par divorce au cours des 30 premières années de mariage (graphique 1). Dans les deux plus grandes villes (Ouagadougou et Bobo Dioulasso), cette proportion est atteinte après 20 ans d'union (graphique 2). Toutefois, le risque de divorce varie selon la durée de l'union. Il se situe à environ 1,7 pour mille au début de l'union et augmente pendant les quatre premières années de mariage pour atteindre 2 pour mille, puis il diminue progressivement avec chaque année additionnelle de mariage.

L'évolution des courbes par cohorte de naissance montre des différences significatives (au seuil de 1 % d'après le test *log-rank*) entre générations de femmes. Le divorce apparaît de plus en plus rapide dans la jeune cohorte. Au sein de celle-ci environ 10 % des unions sont rompues après 10 ans de mariage alors que cette proportion est d'environ 4 % dans les vieilles cohortes pour la même durée d'union. Toutefois, il faut remarquer que les femmes de la jeune cohorte se sont probablement mariées à des jeunes âges, ce qui pourrait expliquer en partie leur plus grand risque de divorce. Nous allons alors observer à partir de l'analyse multivariée, si cet effet demeure après

contrôle d'autres facteurs. Les deux cohortes anciennes se comportent presque de façon identique pendant les 15 premières années de mariage. A partir de 15 ans de vie en couple, le divorce devient plus fréquent dans la génération intermédiaire par rapport à la plus vieille génération (graphique 1).

Cependant, l'affirmation selon laquelle les ruptures d'unions sont fréquentes dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Lesthaeghe et al., 1989) n'est pas confirmée au Burkina Faso. Dans l'ensemble, le divorce est peu fréquent comparativement à d'autres pays. Par exemple, à 30 ans de mariage, la proportion des premiers mariages féminins rompus par divorce atteint 38 % au Togo, 35 % au Ghana, 29 % en Mauritanie (Tabutin et Bruno, 2004) et 15 % au Nigéria (Isiugo-Abanihé, 1998), alors qu'elle est de 10 % au Burkina Faso. Le divorce est encore plus fréquent dans certains pays d'Afrique de l'Est. Il touche, par exemple, 45 % des premières unions en Éthiopie, à 30 ans de mariage, (Tilson et Larsen, 2000), et 65 % après 25 ans de mariage en milieu rural au Malawi (Reniers, 2003).



Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

Résultats de l'analyse multivariée

Le tableau 2 présente les résultats de quatre modèles de régression de Cox concernant l'effet des variables indépendantes sur le risque de divorce de la première union des femmes. Le premier modèle évalue l'effet simultané des différentes variables individuelles sur le risque de divorce au

niveau national. Le deuxième et le quatrième modèle présentent respectivement les résultats à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et dans le reste du pays (lieu de résidence à l'enquête) et permettent d'identifier les différences entre milieux rural et urbain. Les variables pour lesquelles ces différences sont significatives sont : le nombre et la composition par sexe des enfants, l'arrivée d'une coépouse, l'instruction, la socialisation dans les villes moyennes, la génération, le statut d'activité, l'ethnie et la religion.

Dans ces modèles, la catégorie de femmes sans enfant de la variable nombre d'enfants survivants a été scindé en deux sous groupes : pendant les deux premières années d'union et après deux ans d'union¹². Nous supposons que le fait de ne pas avoir d'enfant pendant les deux premières années de l'union, ce qui correspond à l'intervalle protogénésique au Burkina Faso, n'aura pas le même effet sur la stabilité de l'union que le fait de ne pas en avoir au-delà de cette durée. Le problème de l'infécondité devient certainement de plus en plus important avec la durée de l'union.

Impact remarquable de la fécondité des femmes sur la stabilité de leurs unions

Les résultats révèlent le rôle des enfants dans la stabilité des unions. Le risque de divorce est amplement associé au nombre d'enfants de la femme. Ainsi, les femmes sans enfants et celles qui ont un seul enfant présentent un risque plus élevé que celles qui ont 4 enfants (modèle 1). Toutefois, le risque semble globalement plus important en milieu rural qu'en milieu urbain (modèles 2 et 3) et les différences sont significatives. Par ailleurs, comme nous l'avions présumé, pour les femmes sans enfants, le risque devient plus important au-delà de deux ans de mariage. Par contre les femmes qui ont au moins 5 enfants survivants ont un risque nettement plus faible de rompre leur union par divorce.

Cet effet du nombre d'enfants survivants sur le risque de divorce s'explique en partie par la place de l'enfant au sein de la famille au Burkina Faso et dans la plupart des sociétés africaines. En effet, sur le plan familial, la grande progéniture est considérée comme une richesse. Avoir beaucoup d'enfants confère à la famille un prestige et un statut important dans la communauté.

¹² La limite de deux ans a été choisie en tenant compte de la différence entre l'âge médian au premier mariage (17,7 ans) et de l'âge médian à la première naissance (19,6) des femmes au Burkina Faso (EDS, 2003).

Ainsi, la maternité constitue une valeur sociale tant recherchée par les couples. Sur le plan économique, les enfants constituent également une source de main d'œuvre importante dans une société d'agriculture traditionnelle et une sécurité pour le futur.

Par contre, il semble que même si la femme, et particulièrement l'homme, souhaite incontestablement avoir des garçons¹³ pour assurer sa descendance, le risque de divorce n'est pas associé au sexe de l'enfant notamment en milieu rural. Ce résultat surprenant pourrait s'expliquer de différentes manières. Même si les garçons sont très désirés, les filles sont aussi valorisées. Elles sont par exemple importantes dans les échanges matrimoniaux et constituent une importante aide pour les mères dans les travaux ménagers. La pratique de la polygamie (surtout répandue en milieu rural) permet également à l'homme d'atteindre son objectif d'avoir des garçons avec une autre épouse.

Arrivée d'une coépouse, un facteur de risque de divorce

Les résultats confirment aussi l'effet négatif de la pratique de la polygamie dans la stabilité des unions au Burkina Faso. L'arrivée d'une autre épouse est associée à un plus grand risque de divorce surtout pour la première épouse. Au niveau national, l'arrivée d'une coépouse au sein du ménage double son risque de divorce par rapport aux épouses de rang 2 et supérieur. Son effet est davantage remarquable à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres villes africaines, notamment à Dakar, Bamako et Yaoundé où Antoine (2002) souligne le risque élevé de divorce chez les premières épouses avec la venue d'une autre. Ainsi, il semble que si dans les sociétés traditionnelles, la pression sociale et familiale contraignait les femmes à accepter la polygamie, de nos jours, elles s'opposent de plus en plus à cette pratique surtout en milieu urbain où ce contrôle est restreint (en ville les couples sont parfois loin des parents et de la grande famille).

¹³ Dans les sociétés patrilineaires, les garçons sont particulièrement désirés car ils reproduisent le groupe de parenté. La fille est généralement considérée comme une étrangère.

Effet du niveau de développement

Selon le niveau de développement, les villages et les villes moyennes assez développés ont un effet négatif et significatif sur la stabilité des unions. Les moyens de communication (route, téléphone) expliquent en partie cet effet. Au Burkina Faso, chaque groupe social est solidaire des alliances matrimoniales de ses membres. Le remariage d'une femme divorcée avec un homme du même groupe ou d'un groupe allié est habituellement désapprouvé. Aussi, le remariage de la femme s'accompagne presque toujours de son installation dans un autre village. La perspective de se remarier, en cas de divorce, augmente alors avec l'existence de moyens de communications, et les marchés (permanents ou périodiques) sont d'excellents lieux de rencontre d'un futur époux.

Autres facteurs de risque

Plusieurs autres variables incluses dans l'analyse sont également associées au risque de divorce. Les résultats de l'effet du niveau d'instruction vont dans le sens de la littérature sur l'Afrique. L'instruction, dès le niveau primaire, est liée à un risque plus élevé de divorce. Son effet est surtout remarquable à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso où le taux de scolarisation est relativement élevé par rapport au reste du pays. L'instruction, souvent perçue comme source d'autonomisation des femmes, permet à celles-ci de s'ouvrir au monde extérieur et d'acquérir de nouvelles conceptions de leurs rôles et des rapports homme-femme au sein du couple. Aussi, les perceptions divergentes de l'homme et de la femme de leurs statuts peuvent être causes de divorce. Comme on s'y attendait, le jeune âge au premier mariage (avant 20 ans) des femmes constitue un facteur de risque de dissolution des unions.

La variable cohorte de naissance, qui permet d'observer l'effet du contexte politique, économique et social du pays sur la stabilité des unions, montre aussi des effets significatifs. Les jeunes cohortes, mariées dans la période récente, ont un risque plus grand de rompre leur première union que la plus vieille génération. Par exemple, en milieu urbain, les jeunes femmes (1970-1985) ont deux fois plus de risque de divorcer que celles de la vieille cohorte. Depuis le début des années 1990, le Burkina Faso fait face à une crise économique, qui persiste encore de nos jours malgré la mise en place de programmes d'ajustement structurel (PAS) depuis 1991. Ces difficultés

économiques, en entraînant la détérioration des conditions de vie des ménages semblent affaiblir la cohésion des couples et augmenter le risque de séparation. Ce risque est plus important quand la femme habite en ville que lorsqu'elle demeure en milieu rural. Mais le milieu de socialisation influence aussi la stabilité des unions, les femmes socialisées en ville ont plus de risque que les autres. En milieu urbain, le phénomène de diffusion des connaissances et des comportements étrangers influence probablement la stabilité des unions.

Selon la pratique religieuse, les chrétiennes¹⁴ ont un risque plus grand de rompre leur première union que les musulmanes. Le même constat a été fait au Nigéria (Isiugo-Abanihé, 1998) et au Ghana (Takyi, 2001). Par contre, à Dakar (où le christianisme est peu répandu) les femmes chrétiennes présentent des unions plus stables (Bocquier et Nanitelamio, 1991). Toutefois, cet effet de la religion sur la stabilité des unions est encore mal expliqué. Le mariage est une institution sociale reconnue et incitée par toutes les religions. Pour l'église chrétienne, le mariage crée un lien sacré entre les époux pour toute la vie. La plupart des églises accompagnent les futurs mariés dans leurs préparatifs au mariage par des enseignements, et certaines offrent des structures de conciliation des conjoints (conseiller conjugal) en cas de discorde. La religion musulmane déclare que le contrat conclu entre époux lors du mariage a pour objectif de durer à l'infini, et n'accepte le divorce que comme dernier recours. Chez les animistes, même si le mariage n'est pas formellement considéré indissoluble, le contrôle social veille à la stabilité des unions. Mais les femmes animistes présentent des différences significatives entre le milieu urbain où elles sont associées à un risque de divorce plus élevé et le milieu rural où leur risque est plus faible que les musulmanes. En ville les communautés musulmanes et chrétiennes forment des groupes relativement solidaires qui exercent un contrôle social sur leurs membres, en revanche les animistes sont parfois moins organisés et ce contrôle peut être affaibli.

L'appartenance ethnique présente aussi des différences significatives. Les femmes Peul, Lobi-Dagari, Gourmantché et Bobo-Bwa semblent avoir plus de risque que les femmes Mossi. Le risque plus grand de divorce chez les Peuls a déjà été remarqué dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal (Pison, 1998; Antoine et Djiré., 1998) et au Togo

¹⁴ Cette catégorie qui rassemble les catholiques et les protestantes n'est probablement pas homogène, mais nous les avons regroupé à cause de la faible proportion des protestantes dans l'échantillon et au Burkina Faso en général (environ 6 % des femmes selon les EDS).

(Thiriat, 1998, Antoine et Dial, 2003). Ces différences pourraient s'expliquer en partie par le type d'organisation sociopolitique de chaque groupe¹⁵, les normes sociales matrimoniales varient selon le groupe ethnique. Par exemple chez les Mossi le mariage entre personnes apparentées est prohibé, alors que chez les Peul, ce type d'union est permis, et le mariage entre cousins est encouragé. Lors du mariage, la femme Peul reçoit en dot un capital de bétail de la part de sa belle famille, et afin de conserver les richesses de la famille les parents encouragent le mariage consanguin. (Dupire, 1970). Ainsi, le premier objectif visé dans les alliances matrimoniales est davantage la sauvegarde des ressources de la famille que l'intérêt de la jeune fille. Par conséquent, si les conjoints sont insatisfaits de l'union, le divorce peut survenir.

Des différences de risque de divorce entre groupes ethniques ont été soulignées dans des travaux antérieurs au Ghana, (Amoateng et al., 1989), à Dakar, (Bocquier et Nanitelamio, 1991) et à Lomé (Antoine et Dial, 2003). Ces différences pourraient s'expliquer par les disparités de la sanction sociale du divorce. Par exemple, d'après Pool (1972), les Bobo se scandalisent peu de la rupture d'un mariage, alors que le divorce est sévèrement réprouvé chez les Mossi. Par contre, contrairement à ce qu'on presumait, l'exogamie ethnique n'a pas d'effet négatif sur la stabilité des unions. En milieu rural où l'effet est significatif, les unions interethniques, souvent choisies par les conjoints, sont plus stables que les autres.

La situation économique du ménage a été mesurée à partir du statut d'activité de la femme et de l'activité du conjoint. Pour la femme, le manque de revenu est associé à un grand risque de divorce. Les apprenties et les aides familiales ont un risque plus élevé que les travailleuses indépendantes. Les salariées n'ont pas plus de risque que les femmes qui exercent une activité indépendante. Cependant, ce résultat doit être considéré avec réserve compte tenu de la définition du statut d'activité lors de l'enquête. La catégorie de salarié concernait tout individu touchant un salaire régulier de la part d'un employeur public ou privé en contrepartie de son travail (un apprenti rémunéré était considéré salarié). Ce qui ne traduit pas l'autonomie financière des femmes. De plus, même si les études récentes montrent que les femmes jouent un rôle important dans l'économie des pays africains comme travailleuses rémunérées, elles ne sont parfois que les

¹⁵ Les groupes Mossi, Gourmantché et Peuls ont des organisations plus hiérarchiques que les Bobo-Bwa et les Gourounsi, tandis que les Lobi-Dagara (matrilinéaires) sont organisés selon des liens de parentés.

des auxiliaires. Le travail n'entraîne pas toujours une libération économique pour elles (BIT, 2007). Toutefois, en milieu rural, les femmes dont les maris sont salariés (cadres du public et privé) présentent un risque de séparation supérieur aux épouses d'agriculteurs.

Tableau 2 : Facteurs influençant le risque de divorce des femmes au Burkina Faso : Résultats des régressions de Cox pour l'ensemble du pays, et selon le milieu de résidence à l'enquête

Variables indépendantes	Rapport de risque			
	Modèle 1 Ensemble	Modèle 2 Ouaga & Bobo	Modèle 3 Reste du pays	Modèle 4 Ensemble
Nb. d'enfants survivants				
0 enfant avant 2 ans d'union	5,18 ***	2,40 ***	6,13 ***	4,97 ***
0 enfant après 2 ans d'union	7,02 ***	3,16 ***	7,79 ***	4,44 ***
1 enfant	4,30 ***	2,82 ***	4,88 ***	3,21 ***
2 enfants	2,07 ***	1,66 **	2,21 ***	1,67 ***
3 enfants	1,24	0,97	1,34	1,08
4 enfants	1,00	1,00	1,00	1,00
5 enfants et plus	0,36 ***	0,25 ***	0,39 ***	0,39 ***
Sexe des enfants				
Uniquement des garçons	1,00	1,00	1,00	1,00
Uniquement des filles	1,04	1,18	1,03	1,10
Garçons et filles	1,06	1,60 **	1,04	0,87
Génération				
1936-1954	1,00	1,00	1,00	1,00
1955-1969	1,23*	1,51 ***	1,20	1,18 **
1970-1985	1,72***	2,08 ***	1,63 ***	1,70 ***
Age premier mariage				
Moins de 15 ans	1,27	1,28	1,00	2,11 ***
15 à 17 ans	1,43 *	1,29	1,23	2,51 ***
18 à 20	0,92	0,95	0,76	1,57 ***
20 ans et plus	1,00	1,00	1,00	1,00
Arrivée d'une coépouse				
Chez une épouse de rang 2 & +	1,00	1,00	1,00	1,00
Chez une première épouse	2,20 ***	10,12 ***	1,84 **	1,89 ***
Pas de coépouse	1,62 *	3,07 ***	1,46	1,54 ***
Instruction				
Aucune	1,00	1,00	1,00	1,00
Primaire	1,40 **	1,88 ***	1,17	1,13
Secondaire et supérieur	1,55 *	2,12 ***	1,63	1,48 ***
Milieu de résidence				
Rural	1,00	1,00	1,00	-
Villes moyennes	1,30 *	0,52 ***	1,53 **	-
Grandes villes	0,82	0,46 ***	2,57 **	-
Étranger	1,71 ***	0,94	1,69 ***	-
Milieu de socialisation				
Rural	1,00	1,00	1,00	1,00
Villes moyennes	1,77 ***	1,41 **	2,83 ***	1,53 ***
Grandes villes	3,41 ***	5,22 ***	3,09 *	3,27 ***

Étranger	0,96	1,05	0,94	0,95
Religion				
Musulmans	1,00	1,00	1,00	1,00
Animistes	0,78 *	9,69 ***	0,73 *	0,76 ***
Chrétiens	1,42 ***	1,51 ***	1,33 *	1,45 ***
Autres	0,16 *	2,32	→ 0	0,18 ***
Ethnie				
Mossi	1,00	1,00	1,00	1,00
Gourmantché	1,72 ***	→ 0 ***	1,84 ***	1,74 ***
Peul	2,38 ***	0,66	2,45 ***	2,54 ***
Gourounsi	1,25	1,82 **	1,06	1,56 ***
Bobo-Bwa	1,45 **	1,16	1,50 **	1,56 ***
Lobi-Dagari	2,22 ***	3,84 ***	2,37 ***	3,16 ***
Autres ethnies	1,42 ***	1,41 **	1,49 ***	1,38 ***
Ethnie du conjoint				
Même ethnie	1,00	1,00	1,00	1,00
Autre ethnie	0,82	1,12	0,68 **	0,87 *
Statut activité principale				
Indépendant / Employeur	1,00	1,00	1,00	1,00
Salarié	0,81	0,78 *	0,60	0,95
Apprentie / Aide familiale	3,56 ***	9,06 ***	3,62 ***	4,05 ***
Autres	5,17 ***	0,22 ***	7,20 ***	6,42 ***
Activité conjoint				
Agriculture / Élevage / Pêche	1,00	1,00	1,00	1,00
Cadre, public / privé	2,55 ***	0,73	6,93 ***	2,83 ***
Autres professions	1,48 **	0,43 ***	2,04 ***	1,44 ***
Inactifs	0,72 ***	1,02	0,03 ***	0,05 ***
Indice de développement				
Rural peu développé				1,00
Rural assez développé				1,34 ***
Ville moyen. assez développée				1,47 ***
Grande ville bien développée				1,18

N **3871** **1348** **2523** **3871**

Niveaux de significativité : * p<0,05 ; ** p<0,01 ; ***p<0,001 ; Risque=1,00= catégorie de référence
Source : Enquête "Migrations, Insertion Urbaine et Environnement au Burkina Faso" (EMUB, 2000).

DISCUSSION ET CONCLUSION

Nous avons utilisé des données de biographies individuelles et communautaires pour étudier les facteurs de risque de divorce de la première union chez les femmes. La méthode d'analyse de survie utilisée nous a permis de tenir compte de toutes les femmes et du temps d'exposition au risque. Les résultats montrent que les changements de comportements matrimoniaux (recul des âges au premier mariage, accroissement du libre choix de conjoints, etc.) soulignés dans des études antérieures en Afrique subsaharienne, devraient également inclure une augmentation

progressive de l'instabilité des unions. Si dans les sociétés traditionnelles les normes sociales qui régissaient la formation des unions et la gestion des couples contribuaient à maintenir la stabilité des unions, avec la scolarisation, l'urbanisation et la récession économique des dernières décennies, les unions deviennent plus instables.

Néanmoins, le divorce demeure relativement peu fréquent au Burkina Faso (environ 10 % des premières unions féminines après 30 ans de mariage) comparativement à certains pays d'Afrique de l'Ouest. Il reste perçu comme une transgression des bonnes mœurs, un échec et un déshonneur par les familles, et n'intervient généralement qu'après l'échec de conciliation du couple par les parents. Toutefois, les ruptures d'unions par divorce et séparation augmentent au sein des jeunes générations qui éprouvent d'énormes difficultés d'accès à l'emploi avec la récession économique des dernières décennies (Calvès et Schoumaker, 2004). Les analyses montrent que plusieurs variables sont significativement associées à un risque plus élevé de divorce.

Ainsi, la stérilité est un facteur important de divorce, et son effet est plus grand après deux ans de mariage. Le but premier et explicite du mariage étant la procréation, une union stérile a peu de chance de survivre. La femme, fréquemment culpabilisée pour la stérilité du couple, décide souvent "d'aller tenter sa chance ailleurs". Nous avons aussi pensé que le grand désir d'avoir des garçons dans ces sociétés pouvait influencer la stabilité des couples. Mais cette hypothèse n'a pas été confirmée. Ce résultat suggère que même si les garçons sont très désirés par les familles pour assurer la descendance, les filles sont aussi considérées. Elles sont par exemple nécessaires dans les alliances matrimoniales.

La pratique de la polygamie a également une influence négative sur la stabilité des unions. L'arrivée d'une coépouse augmente le risque de divorce surtout pour la première épouse. Celle-ci ayant commencé son union dans un ménage monogame, ne consentirait pas à partager son conjoint avec une autre femme (voir modèle). Toutefois, dans certains cas, l'arrivée d'une nouvelle épouse peut manifester l'instabilité de l'union précédente. Mais parfois c'est la différence de traitement des épouses par le mari et les fréquentes querelles entre coépouses qui suscitent le départ de la première épouse. Cette dernière parfois choisie par la famille¹⁶, peut être

¹⁶ Le rôle de la famille dans le choix de la première épouse est souvent considérable, soit qu'elle choisisse l'épouse avec ou sans le consentement du mari, soit qu'elle oriente le choix de ce dernier.

délaissée et supplantée au profit de la seconde (mariée le plus souvent par choix réciproque) dans le ménage, ce qui provoque souvent une dégradation du climat familial.

Par ailleurs, les facteurs de modernisation tels que le niveau d'instruction, l'urbanisation et le niveau de développement du lieu de résidence sont associés à un plus grand risque de divorce. Les femmes des jeunes générations, mariées dans la période récente, présentent aussi des risques plus élevés de divorce. Traditionnellement, la fonction essentielle de la femme est d'être une "bonne épouse", de procréer des enfants, de les éduquer et d'être respectueuse et soumise à son mari et à sa belle famille. C'est le mari qui détient incontestablement l'autorité dans le ménage. Les jeunes femmes urbaines et instruites rentrent en contact avec d'autres valeurs extérieures, notamment occidentales, qui prônent l'émancipation de la femme et l'égalité des sexes. Ces rôles aspirés entrent parfois en conflit avec les rôles habituellement dévolus à la femme par la société. Ces différences de perceptions entre hommes et femmes quant à leurs rôles et statuts dans le ménage, peuvent être source de tensions et de divorce. En plus, le contrôle familial moins présent en ville qu'en milieu rural peut affaiblir la cohésion des couples. Par exemple, au village, le couple a la possibilité de faire appel aux familles étendues pour régler leurs différends. En ville où le couple est parfois éloigné des parents, même si cette possibilité demeure, elle est réduite.

Les facteurs culturels, tels que la socialisation en milieu urbain, la pratique religieuse et l'appartenance ethnique ont aussi des effets significatifs sur le divorce. Les groupes Peul, Lobi-Dagara, gourmantché et Bobo-Bwa ont des unions moins stables que les Mossi. Le groupe mossi, plus hiérarchisé (classe sociale, âge, genre) que les Lobi-Dagara et les Bobo-Bwa pourrait exercer un contrôle social plus resserré sur les couples et contribuer à la stabilité des unions. Les chrétiennes manifestent un risque de divorce plus élevé que les musulmanes. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que certaines personnes se déclarent appartenir à une religion sans pour autant être pratiquantes, et par conséquent, ne pas nécessairement observer les préceptes de cette religion. Au Burkina Faso, selon notre expérience, cette situation est fréquente chez chrétiens. Pour mieux cerner l'effet de la religion sur le comportement des individus, les informations sur la pratique sont nécessaires. Les femmes chrétiennes, plus aptes à exercer des activités génératrices de revenus, pourraient aussi être capables de rompre une union insatisfaisante.

L'étude révèle aussi que la stabilité des unions est en partie déterminée par le niveau de développement du lieu de résidence. Par exemple les moyens de communications et les marchés permettent les échanges entre localités et individus et augmentent les chances de remariage des femmes après le divorce.

Cette analyse nous révèle d'importants résultats sur le divorce au Burkina Faso, mais comme toute recherche, elle comporte quelques limites qu'il convient de souligner. Il aurait été intéressant de discuter des causes du divorce. Nous avons par exemple souligné l'influence des familles dans le choix du conjoint, mais nous ignorons son effet sur la stabilité des unions. Malheureusement, nos données ne contiennent pas ces informations. Pour combler cette lacune, une analyse qualitative en cours concerne les causes et les conséquences socio-économiques des ruptures d'union. Les résultats invitent aussi à accorder plus d'attention aux caractéristiques des époux. La décision de rompre une union dépend certainement des deux conjoints et il serait essentiel de prendre plus en compte les caractéristiques de chacun dans les prochains travaux. Une analyse comparative des facteurs de divorce entre les hommes et les femmes représente aussi une perspective de recherche intéressante.

BIBLIOGRAPHIE

Amato Paul R. and Denise Previti (2003), "People's reasons for Divorcing: Gender, Social Class, the Life Course, and Adjustment", *Journal of Family Issues*, 24 (n°5): 602-626.

Amoateng, Acheampong Yaw and Tim B. Heaton, (1989), "The sociodemographic correlates of the timing of divorce in Ghana", *Journal of Comparative Family Studies*, 20 (n° 1): 79-96.

Antoine, Philippe (2002), « Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique », in : Graziella Caselli, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch, éd., *Démographie : analyse et synthèse II. Les déterminants de la fécondité*, Paris, INED, p. 75-102.

Antoine, Philippe et Bocquier, Philippe (1999), « L'enquête Insertion urbaine à Dakar et Pikine », in : Groupe de réflexion sur l'approche biographique (éd.), *Biographie d'enquête. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, INED (collection Méthodes et savoirs), p. 177-201.

Antoine, Philippe et Fatou Binetou Dial (2003), *Mariage, divorce et remariage à Dakar et Lomé*, Développement et insertion internationale, (document de travail), 21 p.

Antoine, Philippe et Mamadou Djire (1998), « Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar », in : Francis Gendreau, éd., *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du sud*, Paris, AUPELF-UREF et Éditions ESTEM, p. 203-235.

Beauchemin, Cris et Bruno Schoumaker (2005), "Migration to cities in Burkina Faso: Does the level of development in sending areas matter?", *World Development*, 33 (n° 7): 1129-1152.

Beauchemin, Cris, Estelle Beauchemin et Gaël Le Jeune (2002), *Tabvilles BF : Rapport de présentation*, EMUB, document technique d'analyse, n° 2002-1, non publié.

Becker, S. Gary (1974), "A theory of marriage", in: *Economics of the family: Marriage, children, and human capital*, Theodore W. Schultz (éd), Chicago: University of Chicago Press, p. 299-344.

Becker, S. Gary (1981), *A Treatise on the Family*, Cambridge: Harvard University Press, 288 p.

Becker, S. Gary, Elisabeth M. Landes and Robert Michael (1977), "An Economic Analysis of Marital instability", *Journal of Political Economy*, 85 (n° 6): 1141-1187.

Bocquier, Philippe et Jeanne Nanitelamio (1991), « Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar », in : UEPA, éd., *Actes de la conférence "Femme, Famille et Population"*, Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. 1, communications sollicitées, Dakar, UEPA, p. 369-386.

Booth, Alan and John N. Edwards (1985), "Age at marriage and marital instability", *Journal of Marriage and the Family*, 47 (n° 1): 67-75.

Bumpass, Larry, Theresa Castro Martin and James A. Sweet (1991), "The Impact of Family Background and Early Marital Factors on Marital Disruption", *Journal of Family Issues*, 12 (n°1): 22-42.

Bureau international du travail (2007), *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, 93 p.

Burkina Faso, Ministère de L'action sociale et de La Famille, Ministère de la justice (1990), *Les droits de la famille au Burkina Faso*, Ouagadougou, 119 p.

Burkina Faso, Ministère de L'économie et des finances, Institut national de la statistique et de la démographie, Macro International (2003), *Enquête Démographique et de Santé, Burkina Faso, 2003*, Ouagadougou / Calverton, 455 p.

Calvès, Anne-Emmanuèle et Bruno Schoumaker (2004), « Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citadins au Burkina Faso », *Étude de la population africaine*, 19 (1) : 35-58

Cherlin, Andrew (1977), "The effect of children on marital dissolution", *Demography*, 14 (n° 3): 265-272.

Clarke, Lynda et Ann Berrington (1999), "Socio-demographic Predictors of Divorce", in : *High Divorce rates: the State of the Evidence on Reasons and Remedies*, London, Report published by the Lord Chancellor's Department, vol. 1 (Papers 1-3) Research series N°2, 37 p.

Cleves, A. Mario, William W. Gould and Roberto G. Gutierrez (2004), *An Introduction to Survival Analysis*, Revised Edition, Texas, A Stata Press, 301p.

Courgeau, Daniel et Eva Lelievre (1989), *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED, 289 p.

Dial, Fatou Binetou (2001), « Divorce, source de promotion pour les femmes ? L'exemple des femmes divorcées de Dakar et Saint-Louis », Communication au Colloque international "Genre, population et développement en Afrique", Abidjan 16-21 juillet, ENSEA-IFORD-INED-UEPA, 15 p.

Dupire, Marguerite (1970), *Organisation sociale des peuls : étude d'ethnographie comparée*, Paris, Librairie Plon, 624 p.

Gage-Brandon, J. Anastasia (1992), « The polygyny-divorce relationship: A case of Nigeria », *Journal of marriage and the family*, 54 (n° 2): 285-292.

Hertrich, Véronique (1996), *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Les Études du CEPED, n° 14, Paris, CEPED, 548 p.

Hertrich, Véronique et Thérèse Locoh (1999), *Rapport de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, UIESP, 46 p. (Gender in population series).

Hoem, Jean M. (1997), "Educational Gradients in Divorce Risks in Sweden in Recent Decades", *Population Studies*, 51 (n° 1): 19-27.

Isiugo-Abanihé, Uche C. (1998), "Stability of marital union and fertility in Nigeria", *Journal of Biological Science*, 30: 33-41.

Lesthaeghe, Ron, Georgia Kaufmann et Dominique Meekers (1989), « The Nuptiality Regime in Sub-saharian Africa », in: Ron Lesthaeghe, éd., *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, University of California Press, p. 238-237.

Levinger, Georges (1965), "Marital Cohesiveness and Dissolution: An Integrative Review", *Journal of Marriage and the Family*, 27 (n° 1): 19-28.

Locoh, Thérèse (1984), *Fécondité et familles en Afrique de l'Ouest, le Togo méridional contemporain*, INED, Travaux et documents, cahier n° 107, Paris, P.U.F, 182 p.

Locoh, Thérèse (1995), *Familles africaines, population et qualité de la vie*, Les dossiers du CEPED, n° 31, Paris, CEPED, 48 p.

Locoh, Thérèse et Myriam Mouvagha-Sow (2005), « Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'ouest », communication présentée au XXVème congrès international de la population (Tours 2005) séance s1101 "La famille en Afrique", 28 p.

Marcoux, Richard (1997), « Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, 26 (n° 2) : 191-214.

Mongeau, Gaël, Ghyslaine Neill et Céline Le Bourdais (2001), « Effet de la précarité économique sur la formation d'une première union au Canada », *Cahier québécois de démographie*, 30 (n° 1) : 3-29.

Mouvagha-Sow, Myriam (2003), *Formation et ruptures des unions dans un contexte de pauvreté au Gabon*, communication présentée à la quatrième conférence sur la population, Tunisie, 8-12 décembre 2003, 16 p.

Olusanya, P. O. (1970), "A note on some factors affecting the stability of marriage among the Yoruba of western Nigeria", *Journal of Marriage and the Family*, 32 (n° 1): 150-155.

Oppenheimer, Valerie Kincade (1994), "Women's rising employment and the future of the family in industrial societies", *Population and development Review*, 20 (n° 2): 293-349.

Oppenheimer, Valerie Kincade (1997a), "Comment on, The divorce and separation in the United States, 1880-1990", *Demography*, 34 (n° 4): 467-472.

Oppenheimer, Valerie Kincade (1997b), "Women's employment and the gain to marriage: The specialization and trading model", *Annual Review of Sociology*, 23: 431-453.

Pison, Gilles (1988), « Polygamie, fécondité et structures familiales », in : Dominique Tabutin, éd., *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, Paris, Edition L'Harmattan, p. 249-278.

Poirier, Jean, Victor Piché, Gaël Le Jeune, Bonayi Dabiré et Hamdou Rabby Wane (2001), « Projet d'étude des stratégies de reproduction des populations sahéliennes à partir de l'enquête "Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso" », *Cahiers québécois de démographie*, 30 (n° 2): 289-309.

Pool, Janet (1972), « Conjugal patterns in Upper Volta », in: D. Ian Pool, Sidiki Coulibaly, *Demographic transition and cultural continuity in the Sahel: Aspects of the social demography of Upper Volta*, Ithaca / New York, Cornell University, p. 38-97.

Reniers, Georges (2003), "Divorce and remarriage in rural Malawi", *Demographic Research Special Collection*: 1 (n° 6): 175-206.

Ruggles, Steven (1997a), "The rise of divorce and separation in the united States, 1880-1990", *Demography*, 34 (3): 455-466.

Ruggles, Steven (1997b) "The reply to Oppenheimer and Preston", *Demography*, 34 (n° 4): 475-479.

Schoumaker, Bruno, Hubert Bonayi Dabiré et Bilampoa Gnoumou-Thiombiano (2006), « Collecter des biographies contextuelles pour étudier les déterminants des comportements démographiques : l'expérience d'une enquête au Burkina Faso », *Population*, 61 (1-2) : 77-106.

South, Scott, 1995, "Do you need to shop around? Age at marriage, spousal alternatives and marital dissolution", *Journal of Family Issues*, 16: 432-449.

Spitz, Glenna (1988) "Women's employment and family relations: a review", *Journal of Marriage and the family*, 50 (3): 595-618.

Takyi, Baffour (2001), "Marital instability in an African society: exploring the factors that influence divorce processes in Ghana", *Sociological Focus*, 34 (1): 77-96.

Takyi, Baffour and Stephen Obeng Gyimah (2007), "Marital family Ties and marital dissolution in Ghana", *Journal of Family Issues*, 28 (5): 682-705.

Thiriat, Marie-Paule (1998), *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Les Études du CEPED n° 16, Paris, CEPED, 295 p.

Thornton, Arland (1989), "Changing Attitudes toward Family Issues in The United States", *Journal of Marriage and the Family*, 51 (n° 4): 873-893.

Thornton, Arland and Willard Rodgers (1987) "The Influence of Individual and Historical Time on Marital Dissolution", *Demography*, 24 (n° 1): 1-22.

Tilson, Dana and Ulla Larsen (2000), "Divorce in Ethiopia: The impact of early marriage and childlessness", *Journal of Biosocial Science*, 32: 355-372

Udry, J. Richard (1981), "Marital alternatives and Marital Disruption", *Journal of Marriage and the Family*, 43 (n° 4): 889-897

White, Lynn K. (1990), "Determinants of divorce: A review of research in the eighties", *Journal of Marriage and the Family*, 52 (n° 4): 904-912.